

Le service d'alerte pour recherches et sauvetage est chargé d'avertir immédiatement les organismes appropriés quand un avion est en perdition ou en danger et d'agir de concert avec ces derniers au besoin. Les centres de contrôle régional sont chargés d'avertir rapidement ces organismes en cas de non-arrivée d'un avion dont on a reçu le plan de vol ou l'avis de vol. Un relevé continu des vols en cours est maintenu afin de repérer immédiatement la non-arrivée d'un avion. Le service est à la disposition de tout pilote qui remet un plan de vol ou un avis de vol à une agence de communications des Services de l'Air du ministère des Transports ou directement à l'un des centres ou à l'une des tours de contrôle.

Le service de notification douanière facilite aux pilotes qui projettent de franchir la frontière canado-américaine la notification des services douaniers intéressés. Il utilise le réseau de communications de contrôle de la circulation aérienne et des services qu'il relie pour avertir l'agent des douanes de l'aéroport de destination.

Le service de renseignements sur les mouvements aériens est assuré par les centres de contrôle régional pour aider le ministère de la Défense nationale à établir l'identité de tous les avions volant dans des régions déterminées.

Le nombre de vols contrôlés en 1961 s'est établi à 2,409,099.

### Section 2.—Statistique de l'aviation civile

Le tableau 4 donne la statistique sur les milles et les heures de vol, le trafic, la consommation de combustible et d'huile, les employés, les salaires et les recettes et frais d'exploitation, selon le genre de service, des transporteurs canadiens, suivie de la statistique sommaire sur les transporteurs aériens canadiens et étrangers exploitant au Canada. La statistique sur les transporteurs canadiens comprend l'exploitation intérieure et internationale et celle des sociétés étrangères couvre les milles et les heures de vol au-dessus du territoire canadien seulement, à l'exclusion des passagers et des marchandises en transit au Canada. Le service à taxe unitaire est celui du transport de passagers ou de marchandises à un tarif unitaire et, le service en masse, celui du transport de passagers ou marchandises à un tarif par mille ou par heure pour tout l'aéronef. D'autres services aériens comprennent les services autres que le transport comme l'entraînement au vol, la photographie aérienne et la surveillance et l'inspection aériennes.

4.—Statistique sommaire de l'aviation civile 1955-1960

Détail	1956	1957	1958	1959	1960
<b>Transporteurs canadiens</b>					
Transport à taxe unitaire (trafic payant seulement)					
Heures de vol..... nomb.	288, 120	314, 075	323, 972	350, 019	383, 181
Milles de vol..... "	56, 067, 785	64, 472, 262	69, 438, 086	77, 405, 581	80, 246, 283
Passagers..... "	2, 796, 841	3, 217, 266	3, 599, 365	4, 176, 501	4, 218, 431
Marchandises et excédent de bagages..... livres	63, 117, 432	61, 692, 930	63, 761, 034	76, 464, 625	80, 152, 652
Courrier..... "	25, 570, 279	29, 263, 675	31, 387, 841	32, 894, 779	34, 633, 139
Passagers-milles..... nomb.	1, 480, 639, 773	1, 737, 582, 244	2, 036, 163, 546	2, 357, 386, 420	2, 671, 926, 081
Marchandises et excédent de bagages, tonnes-milles	21, 316, 572	23, 587, 208	25, 395, 836	29, 505, 264	35, 316, 334
Tonnes-milles de courrier.. "	9, 894, 104	11, 447, 229	12, 225, 661	13, 115, 587	13, 706, 091
<b>Transport en masse (trafic payant seulement)</b>					
Heures de vol..... nomb.	343, 316	298, 941	233, 380	259, 188	230, 670
Milles de vol..... "	42, 369, 709	36, 743, 407	26, 372, 480	28, 701, 522	23, 938, 740
Passagers..... "	523, 864	509, 337	423, 572	504, 763	508, 984
Marchandises..... livres	246, 885, 703	194, 456, 192	128, 006, 002	126, 523, 737	123, 200, 348
<b>Autres services aériens (trafic payant seulement)</b>					
Heures de vol..... nomb.	87, 920	113, 271	135, 587	155, 022	81, 059